OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT
EN ÎLE-DE-FRANCE

ENQUÊTE PRINTEMPS 2022

Enquête réalisée par la CAPEB Régionale Île-de-France du 08 au 25 Avril 2022 auprès de 11 747 entreprises artisanales du Bâtiment de la région Île-de-France.

OPINION DES ARTISANS COMPARATIVEMENT À L'ANNÉE 2021

ACTIVITÉ **********

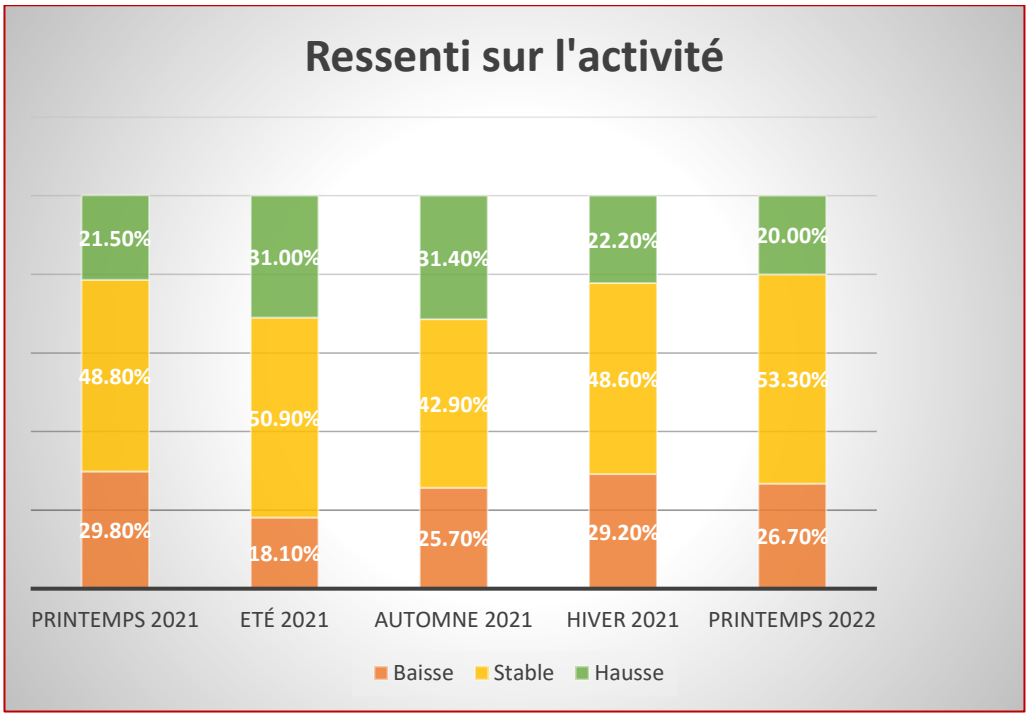

Le niveau d'activité se confirme sur la période, il se stabilise pour le 2ème trimestre consécutif.

Si quasiment **1 entreprise sur 2 maintient un niveau d'activité**, ce début d'année marque en effet un fléchissement de l'activité.

Les prix **: la conjoncture est compliquée, tout augmente ! Les coûts des matériaux s'envolent et celui des énergies sont stratosphériques…**

** Le solde d'opinion mesure la différence entre le % d'entreprises ayant enregistré une hausse de leur activité et le % d'entreprises ayant enregistré une baisse. Au fur et à mesure des enquêtes, les soldes d'opinion seront enregistrés et comparés. La valeur d'un solde d'opinion doit être interprétée en fonction de la moyenne des soldes précédents.*

Dans un contexte post-sanitaire compliqué et bousculé par un conflit Ukrainien qui ralenti l'économie occidentale accroissant dangereusement **une inflation sur TOUS les prix,** les entreprises artisanales vont devoir faire face à des coûts toujours plus élevés et des marchés renégociés à une forte baisse pour ne pas dire arrêtés. **L'avenir du Bâtiment est suspendu auc décisions et aux politiques nationales**.

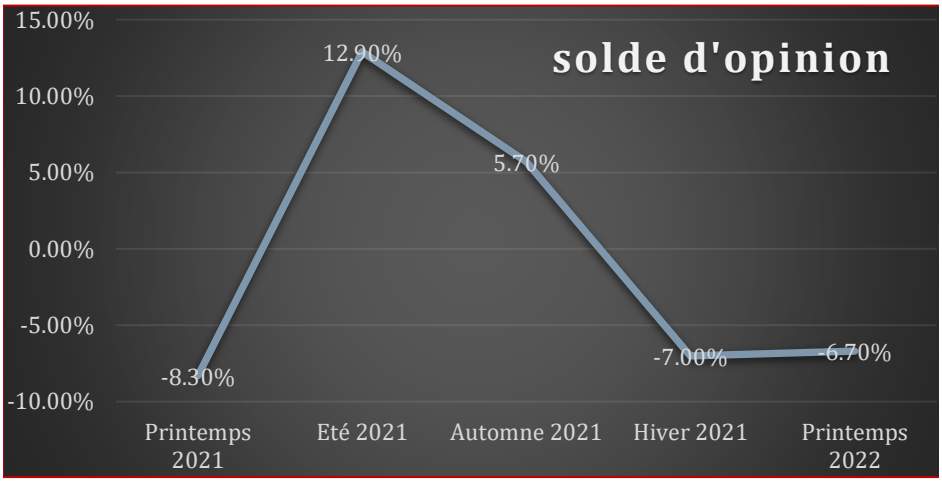

********** ÉVOLUTION DES CARNETS DE COMMANDES

La visibilité du carnet s'améliore puisqu'il s'échelonne à 2 voire 6 mois. Cette visibilité n'est pas pour autant toujours signe de bonne activité, en effet l'allongement des délais de fournitures rallongent d'autant les délais de livraison.

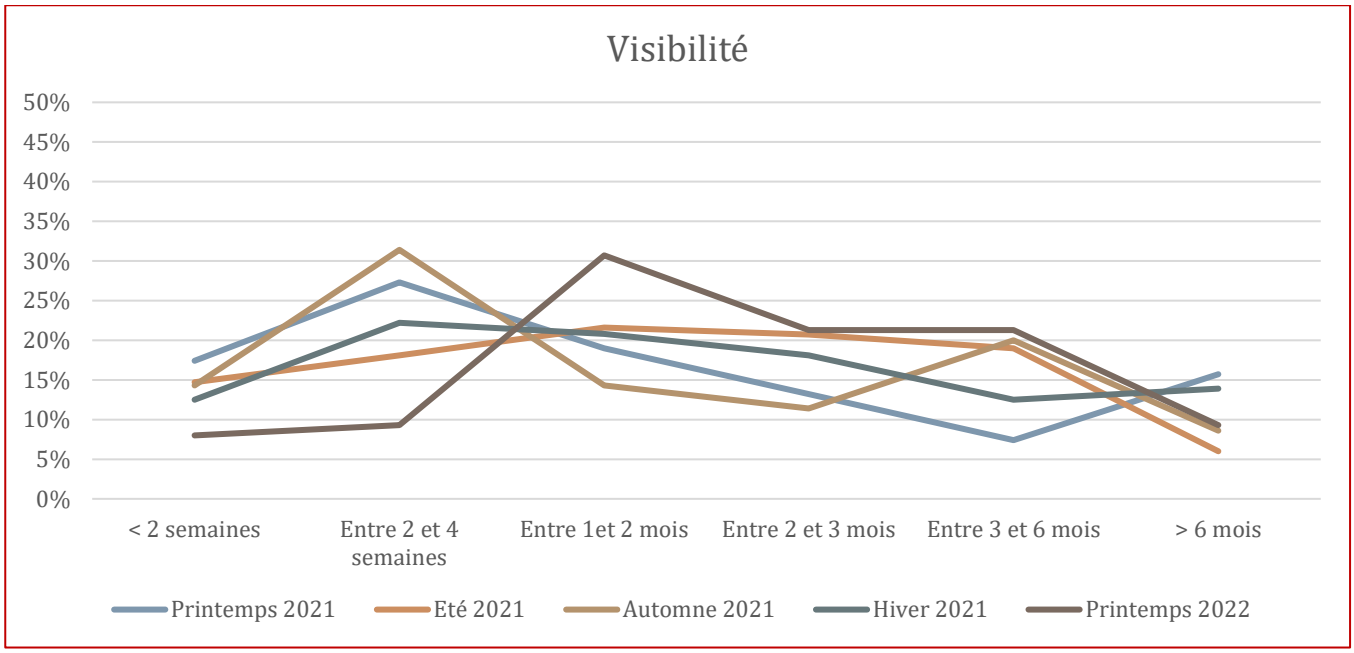

EFFECTIFS / FORMATION **********

La taille moyenne des entreprises (4ETP) plafonne du fait d'une conjoncture stabilisée mais aussi du fait de grandes difficultés à trouver une main-d'œuvre qualifiée.

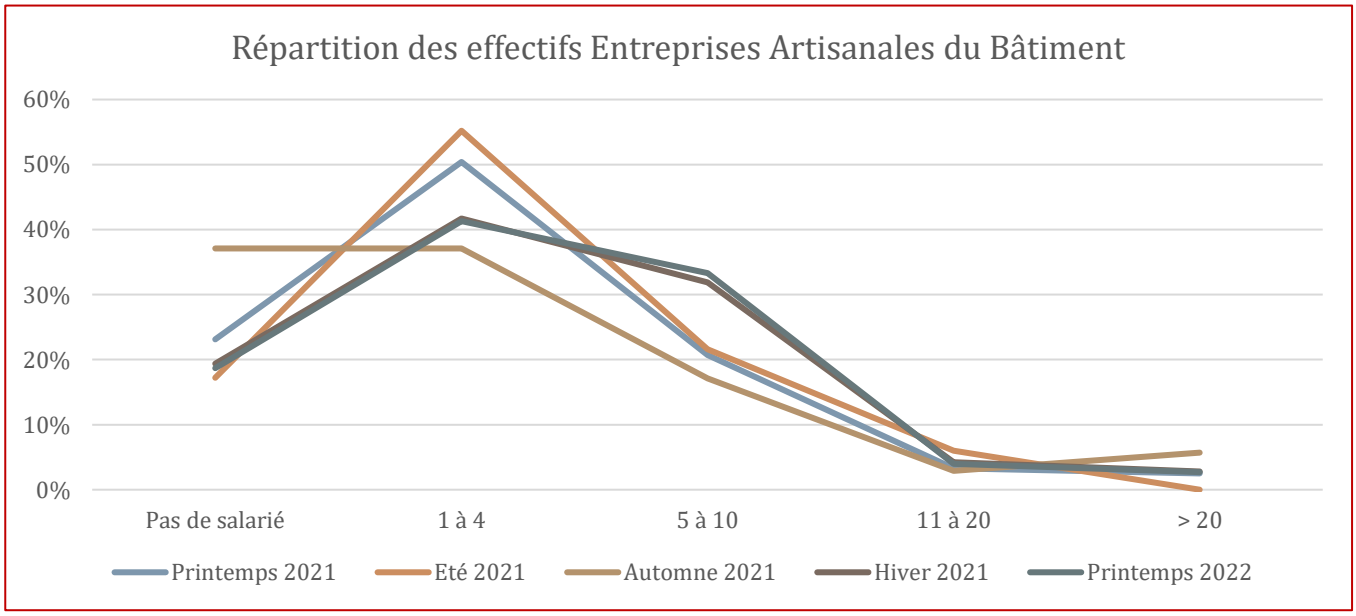

MARCHÉS PUBLICS ET/OU SUBVENTIONNÉS **********

1 entreprise sur 2 constate à un allongement des délais de paiement tant sur les marchés publics comme sur les marchés dans le cadre de l'ANAH.

Cet allongement général des délais de paiement **impacte évidemment les trésoreries des entreprises (48 %)** et donc par répercussion vient en **détérioration de la relation client** de celles-ci dans 1/3 des cas.

Pour autant la quasi-totalité **(98 %) des entreprises n'a pas bénéficié d'exonérations sur les intérêts moratoires des paiements intercalaires** faute de l'avoir demandé par choix ou par méconnaissance.

Un tiers des artisans estime que cette situation est probablement due au regroupement des Trésoreries Générales pour autant, **1 entreprise sur 3 va rénoncer totalement ou partiellement à traiter ce type de chantier**.

Plus Fort Ensemble !